

Bureau du 15 septembre 2003

Décision n° B-2003-1605

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Rue Ravier - Autorisation donnée à la Ville de déposer un permis de construire sur une partie de la place Jean Jaurès en vue de l'extension du groupe scolaire Ravier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La ville de Lyon souhaite réaliser l'extension du groupe scolaire Ravier situé rue Ravier à Lyon 7°, conformément à son plan de mandat.

A cette fin, elle doit acquérir une partie de la place Jean Jaurès.

La Communauté urbaine procède donc actuellement au déclassement de l'emprise nécessaire à la réalisation de ce projet.

Afin de ne pas retarder la mise en œuvre de l'opération et dans l'attente de la signature du compromis de vente de cette parcelle par la Communauté urbaine à la ville de Lyon, il est nécessaire de permettre à la ville de Lyon de déposer le permis de construire sur ladite parcelle ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

Autorise la ville de Lyon à déposer une demande de permis de construire sur une partie de la place Jean Jaurès à Lyon 7°.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,